

CONVENTION DE MANDAT DE GESTION GITE DE GROUPE Réservation exclusive avec le service réservation

ENTRE LES SOUSSIGNÉS,

D'une part

Le gestionnaire de l'hébergement :
Communauté de communes Roumois Seine

Mr ~~et/ou Mme~~

M. Sylvain BONENFANT, Président

Adresse : 666 rue Adolphe Coquelin

Code Postal : 27310

Commune : Bourg-Achard

Téléphone : 02.32.57.95.28

E-mail : contact@roumoiseine.fr

Et d'autre part

et BOOKING EURE NORMANDIE

SARLU au capital de 205 000 € -

SIRET 792 355 810 000 21 - RCS Evreux – Code APE: 7990Z

Dont le siège est situé au n°10 rue Pierre Mendès France- CS 20395-
27 003 Evreux Cedex- Tél : 02 32 39 53 38-

Mail : info@gites-de-france-eure.com

Garant : AXA France IARD 313, Terrasse de l'Arche
92727 Nanterre

Ci-après désigné « l'Adhérent » en sa qualité de mandant

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Ci-après désigné « Booking Eure Normandie SARLU » en sa
qualité de mandataire

Préambule

L'ADETMIR confie à Booking Eure Normandie la gestion de la commercialisation des hébergements. Afin de faciliter l'organisation de la réservation et des locations des hébergements, des conventions de mandat sont utilisées par les gestionnaires d'hébergements et Booking Eure Normandie SARLU pour effectuer les réservations. Cette convention de mandat ne se conçoit que dans la mesure où le gestionnaire des hébergements demeure affilié au réseau Gîtes de France®.

I - Mission

L'Adhérent confie à Booking Eure Normandie SARLU la commercialisation du (des) bien(s) ci-dessous désigné(s) dans les conditions définies dans la présente convention, complétée du document de mise à jour annuelle de l'hébergement.

II - Désignation et situation des biens, objets de la présente convention :

Gîte de groupe (s) n° 8038

Situé (s) à : Moulin à vent, Hameau du Crève Coeur

Code Postal : 27310

Commune : Barneville sur Seine

ci-après désigné(s) « l'HÉBERGEMENT »

III - Obligations de Booking Eure Normandie SARLU :

Booking Eure Normandie SARLU s'engage à :

- Effectuer les démarches de gestion commerciale nécessaires à la location des hébergements ;
- Assurer l'accueil téléphonique, le conseil auprès de la clientèle, et formuler des contre-propositions de location en cas d'annulation ou d'indisponibilité ;
- Tenir un planning de réservation permettant toute location ;
- Transmettre à l'Adhérent les informations relatives aux coordonnées du locataire, aux dates du début et de fin du séjour.
En cas de location de dernière heure ces informations seront communiquées par téléphone, e-mail, sms ou courrier ;
- Communiquer au client les informations disponibles dont elle dispose relatives aux hébergements, qui sont mentionnées dans la fiche descriptive obligatoirement jointe aux contrats de location ;
- Représenter l'Adhérent pour la signature des actes de location portant sur l'hébergement.

Pour l'exécution de cette mission, Booking Eure Normandie SARLU reçoit au nom et pour le compte de l'Adhérent les sommes représentant les loyers, et est autorisée, le cas échéant, à recevoir charges, prestations, cautionnement et dépôt de garantie et plus généralement, tous biens, sommes ou valeurs dont la perception est la conséquence de la gestion dont elle est chargée.

Booking Eure Normandie SARLU ne peut être tenue pour responsable des cas fortuits, des cas de force majeure ou du fait de toute personne étrangère à l'organisation et au déroulement du séjour, ainsi que du comportement du locataire. A ce titre, sera considéré comme un cas fortuit ou cas de force majeure, la survenance de tout événement dont la cause serait extérieure à Booking Eure Normandie SARLU et dont les effets ne pourraient être évités par des mesures appropriées et qui serait de nature à empêcher de manière temporaire ou définitive l'exécution du présent mandat de gestion. La reconnaissance d'un cas fortuit ou d'un cas de force majeure en obligera la Partie désirant s'en prévaloir à en notifier à l'autre l'existence par tous moyens, à exposer l'impact de l'événement sur sa capacité à remplir ses obligations et à fournir les justificatifs propres à montrer l'existence de la force majeure, par le biais par exemple de dispositions légales ou réglementaires, de tout constat, de toute expertise amiable ou judiciaire ou de toutes décisions venant d'une autorité administrative ou judiciaire quel qu'en soit sa nature. En cas de force majeure, Booking Eure Normandie SARLU sera dispensée du reversement des acomptes et de l'ensemble des sommes versées à quelque titre que ce soit par le client au nom et pour le compte de l'Adhérent en cas d'annulations dans ces circonstances particulières, sans préjudice de sa faculté d'invoquer, le cas échéant la résiliation du présent mandat à titre de clauses de résiliation sans faute ou d'imprévision. A cet égard, Booking Eure Normandie SARLU pourra invoquer à son choix un changement de circonstances imprévisible au moment de la signature du contrat et ainsi conduire les cocontractants soit à mettre fin au contrat de plein droit avec ou sans indemnité, frais ou accessoires en faveur de Booking Eure Normandie SARLU le cas échéant, soit à en renégocier les termes notamment financiers, si bon lui semble à elle seule.

IV - Obligations de l'Adhérent :

A titre de condition essentielle et déterminante de l'exécution du présent contrat, l'Adhérent s'engage à respecter les obligations qui lui incombent en vertu des documents suivants dont il affirme expressément avoir pris connaissance :

- Les conditions générales et particulières de vente figurant au verso des contrats de location
- La ou les chartes nationales et la ou les grilles de classement relatives à son/ ses hébergement(s)
- Les statuts de Booking Eure Normandie SARLU
- Les statuts et règlement intérieur de l'ADETMIR

Il doit en outre, respecter les obligations suivantes :

1. Hébergement

L'Adhérent s'engage à :

- Confier la commercialisation de son hébergement exclusivement à Booking Eure Normandie SARLU. Cette dernière se réserve le droit de diffuser sur d'autres canaux que Gîtes de France® afin d'optimiser les ventes. Dans ce cas Booking Eure Normandie SARLU pourra être amené à majorer les tarifs. Cette démarche n'ouvrira pas droit à une rémunération supplémentaire de l'adhérent (la rémunération de Booking Eure Normandie SARLU sera calculée comme indiqué dans l'article IX)
- Assurer un bon état d'entretien et veiller à la conformité de l'hébergement en matière de sécurité, d'habitabilité, et fournir toute pièce justifiant la conformité de l'hébergement aux normes de classement « Gîtes de France® », pendant toute la durée du présent contrat ;
- Veiller en permanence à ce que les informations contenues dans la fiche descriptive prévue par l'arrêté ministériel du 8 janvier 1993, remplie par lui-même et remise aux clients par Booking Eure Normandie SARLU, soient exactes ;
- Informer Booking Eure Normandie SARLU dans les meilleurs délais, de tout événement empêchant le bon déroulement du séjour. Devront notamment être signalés les éléments tenant à l'immeuble, tels que les travaux réalisés dans ou à proximité de l'hébergement, les nuisances de voisinage (chantiers de travaux, ...), tenant à la qualité du séjour proposé et aux modalités d'accueil des locataires, ainsi qu'à l'exactitude des informations données dans la fiche descriptive de l'hébergement ;
- Informer Booking Eure Normandie de toute fermeture de l'hébergement en y indiquant la raison de façon à permettre à Booking Eure Normandie de prendre toutes les dispositions nécessaires liées à l'hébergement ;
- Informer Booking Eure Normandie SARLU dans les meilleurs délais de tout événement modifiant la situation juridique de l'hébergement (mise en vente, succession, indivision, divorce, ...).

2. Conditions de location et déroulement des séjours

L'Adhérent s'engage à :

- Confier la commercialisation de son hébergement exclusivement à Booking Eure Normandie SARLU
- Accepter expressément d'être engagé par toute location conclue par Booking Eure Normandie SARLU portant sur son hébergement et exécuter l'engagement de location conformément au contrat de location et aux règles définies dans le présent mandat, et de l'annexe en vigueur ;
- Ne pas convenir directement avec le locataire de l'annulation ou de la modification des engagements pris initialement avec Booking Eure Normandie SARLU, tels que portant sur la durée ou les dates de location ;
- Ne pas effectuer personnellement d'acte de location, hormis via le bureau propriétaire, portant sur son hébergement pendant la durée du présent contrat. Si tel était le cas, la convention de mandat se verrait requalifiée en réservation partagée avec le taux de commission correspondant ;
- Souscrire une assurance responsabilité civile couvrant les risques relatifs à son activité pour le(s) hébergement(s) concerné(s), et fournir l'attestation correspondante ainsi que justifier du paiement régulier des primes d'assurance, à première demande de Booking Eure Normandie SARLU ;

3. Publicité

Si l'Adhérent envisage de réaliser des documents et insertions publicitaires sur tout support concernant son hébergement, il s'engage à :

- En informer préalablement Booking Eure Normandie SARLU
- Y mentionner les coordonnées de Booking Eure Normandie SARLU
- Ne pas y mentionner de tarifs de location différents de ceux pratiqués par Booking Eure Normandie SARLU;
- Y faire apparaître le logo « Gîtes de France® »

4. Utilisation des photos

L'adhérent s'engage à ne pas utiliser les documents Gîtes de France® et les photos réalisées dans le cadre du reportage photos professionnel sur des sites concurrents (*autres que les sites partenaires de Gîtes de France®*). Ces photos étant protégées par des droits d'auteur.

V - Substitution de Booking Eure Normandie SARLU

L'Adhérent reconnaît à Booking Eure Normandie SARLU la faculté de se substituer à toute autre personne morale habilitée par l'association départementale des « Gîtes de France® » pour l'exécution du présent mandat, ce dernier se poursuivant tel quel.

VI - Compte-rendu de gestion

Un compte-rendu de gestion sera adressé au moins une fois par an à l'Adhérent. Il y sera précisé le montant, l'objet et les dates d'encaissement des sommes reçues au nom de l'Adhérent. Le versement des sommes perçues au nom de l'Adhérent sera effectué tous les mois, à date échue de chaque location, sauf cas de litige relatif à une location et après éventuelle compensation. Parallèlement, Booking Eure Normandie SARLU adresse à l'adhérent, 2 fois par semaine minimum, un état des réservations effectuées.

VII - Dates de mise à disposition de l'hébergement

L'Adhérent s'engage à confier à Booking Eure Normandie SARLU la gestion de son hébergement pour la durée d'ouverture fixée annuellement et précisée dans le renouvellement d'adhésion.

Toute annulation de réservation par le client sera payée à l'adhérent selon les conditions générales de vente, sauf dans le cas où l'hébergement est reloué pour la même période ou si l'adhérent ferme son hébergement sur la période annulée (ne permettant donc pas à Booking Eure Normandie SARLU de relouer la période annulée).

VIII - Prix des locations

- Les prix publics des locations sont fixés annuellement par l'Adhérent et transmis à Booking Eure Normandie SARLU lors du renouvellement d'adhésion.

Le mandataire peut faire varier les prix avec accord préalable du mandant.

IX - Rémunération de Booking Eure Normandie SARLU

Pour l'accomplissement des missions et obligations définies aux articles I et III, Booking Eure Normandie SARLU perçoit une rémunération d'un montant de 10% sur chaque contrat de location réalisé. Cette commission est comprise dans le prix public de la location indiqué sur le site référence : www.gites-de-france-eure.com

X – Remboursement de frais

Outre la rémunération prévue à l'article IX, l'Adhérent s'engage à rembourser Booking Eure Normandie SARLU de tous les frais et avances faits par cette dernière dans l'exécution de son mandat. Tel est le cas, notamment, des frais engagés par Booking Eure Normandie SARLU pour mettre fin à des contestations justifiées de la part d'un locataire en raison d'un non-respect par l'Adhérent de ses obligations résultant de l'article IV du présent contrat.

XI - Dédommagement - Indemnité

Booking Eure Normandie SARLU aura droit à une indemnité compensant la commission et les frais de dossier dont elle a été privée lorsque l'affaire n'aura pas été conclue par la faute de l'Adhérent ou lorsque l'Adhérent aura directement traité avec un tiers.

En cas de refus d'une réservation réalisée par Booking Eure Normandie, alors que le planning était disponible, le montant de la commission correspondante ainsi que les frais de dossier seront dus à Booking Eure Normandie.

Des frais supplémentaires pourront être dus conformément aux conditions générales de vente des contrats.

XII - Compensation conventionnelle

Il est expressément convenu entre les parties que toutes les obligations de paiement des sommes d'argent naissant de l'exécution du présent contrat se compenseront entre elles à due concurrence des sommes représentant les dettes et créances réciproques. Cette compensation s'effectue de plein droit et sans formalité, que les conditions de la compensation légale soient ou non réunies.

XIII – Durée

Le présent contrat prend effet à compter de la date de signature de la présente convention pour une durée totale s'achevant le 02/01/2027 (fin de l'exercice 2026). Le contrat prendra fin à son expiration, sans tacite reconduction. Au-delà de la période, un nouveau mandat pourra être consenti.

Chacune des parties peut mettre fin au présent contrat, par lettre recommandée avec accusé de réception, moyennant un préavis de 3 mois. Pendant la période de préavis, les relations entre les parties doivent se poursuivre en conformité avec le contrat, de façon loyale, sincère et normale. Les réservations engagées avant la date de rupture et devant être annulées feront l'objet d'une indemnité à régler par l'adhérent (montant de la commission, frais de dossier et indemnités dues aux clients conformément aux conditions générales de vente des contrats – article 12-)

XIV – Résiliation

a. Résiliation facultative

En cas d'inexécution ou de mauvaise exécution de l'une quelconque de ses obligations par Booking Eure Normandie SARLU ou par l'Adhérent, le présent contrat sera, si bon semble à l'autre partie, résilié de plein droit, quinze jours après l'envoi d'une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception restée en tout ou partie sans effet, sans préjudice de la réparation de tous dommages directs et indirects que pourrait lui causer cette résiliation

b. Résiliation automatique

Le présent contrat est conclu, de convention expresse des parties, en considération de la qualité d'Adhérent du mandant au Réseau « Gîtes de France® ». Le présent contrat sera donc automatiquement et de plein droit résilié, sans préjudice de la réparation de tous dommages directs et indirects que pourrait causer cette résiliation à Booking Eure Normandie SARLU, en cas de perte de la qualité d'adhérent au Réseau « Gîtes de France® », ou de perte d'agrément « Gîtes de France® » par l'un des hébergements objets du présent mandat.

XV - Modification - Tolérance

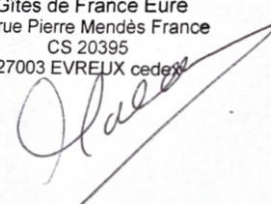
Toute modification des présentes (convention de mandat et/ou de l'adhésion) ne pourra résulter que d'un document écrit dûment accepté par chacune des parties. Une telle modification ne pourra en aucun cas être déduite soit d'une tolérance, soit de la passivité de l'une des parties.

L'Adhérent :

- Déclare sur l'honneur être le gestionnaire de l'hébergement et disposer pleinement du droit d'administrer le(s) hébergement(s) objet(s) de la présente convention.
- Reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions du présent acte.
- Déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués et décharge Booking Eure Normandie SARLU de toute responsabilité en cas de fausse ou inexacte déclaration ma (notre) part

Booking Eure Normandie SARLU :

Lu et approuvé, mandat accepté

Booking Eure Normandie
792 355 810 RCS
Gîtes de France Eure
10 rue Pierre Mendès France
CS 20395
27003 EVREUX cedex


Fait à : Bourg-Achard

Le : 1er décembre 2025

Signature :

Maj 11/06/2025